

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-30(DIR)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Date de convocation : 16 novembre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Votants : 16
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le : **03 DEC. 2020**
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2020

Le Président expose :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 2020 a été porté à la connaissance de chaque membre du Conseil d'administration.

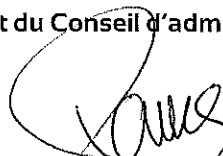
Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport les jour, mois, an que ci-dessus, par :

16 voix pour

1 abstention (Brigitte REYNAUD)

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1 : Composition du Bureau du Conseil d'administration du SDIS 04	3
Rapport n°2 : Election des trois vice-présidents et du membre du Bureau du Conseil d'administration du SDIS 04 4	
Rapport n°3 : Délégations du Conseil d'administration au Bureau du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours	5
Rapport n°4 : Délégation du Conseil d'administration au président :	5
Rapport n°5 : Indemnités du président et des vice-présidents.....	5
Rapport n°6 : Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'administration	5
Rapport n°7 : Composition de la commission d'appel d'offres et élection des membres du Conseil d'administration à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	7
Rapport n°8 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels non-officiers	7
Rapport n°9 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Technique	7
Rapport n°10 : Désignation des Membres du Conseil d'administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	8
Rapport n°11 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.....	8
Rapport n°12 : Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la Commission Départementale de Réforme des Sapeurs-Pompiers Professionnels	8
Rapport n°13 : Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la Commission Départementale de Réforme des Sapeurs-Pompiers Volontaires	9
Rapport n°14 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement	9
Rapport n°15 : Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité National d'Action Sociale	10
Rapport n°16 : Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration	10

RV CASDIS 15/10/2020

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant reçu pouvoir de mme Brigitte REYNAUD), Alberte VALLÉE.
Messieurs Bruno ACCIAI (représentant mme Patricia GRANET-BRUNELLO), Serge CAREL, Claude FIAERT, Robet GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Les membres avec voix consultative :

Colonel Philippe SANSA ; Directeur départemental des services d'incendie et de secours par suppléance ;
Médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du service de santé et de secours médical ;
Commandant Antoine RICCI-LUCCHI, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
Capitaine Denis AUZIAS, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires ;
Adjudant José VAZQUEZ, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ;
Adjudant Sabine RAYNAUD, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers ;
Madame Christelle BROTONS, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas le grade de

Assistaient également à la réunion :

Madame Nicole CHABANNIER, sous-préfète de l'arrondissement de Castellane, représentant madame la préfète,
Monsieur Christophe DEGOUL, directeur des finances du Conseil départemental, représentant monsieur CARLIER,
directeur général des services.

Etaient excusés :

Madame Violaine DÉMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par madame CHABANNIER, sous-préfète de Castellane ;
Madame Sophie BALASSE ;
Madame Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAI) ;
Madame Brigitte REYNAUD, (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA) ;
Monsieur Jean-Claude CASTEL ;
Monsieur Jean-Mikhaél GASPARD, Payeur départemental ;
Monsieur Bruno CARLIER, Directeur général des services du Département, représenté par monsieur DEGOUL ;
Commandant Arnaud VALLOIS, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ;

Le Président POURCIN ouvre la séance à 14 heures 30. Il remercie madame la sous-préfète de sa présence, souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des maires et EPCI et des représentants des personnels du SDIS qui siègent au Conseil d'administration pour la première fois, suite aux élections et remercie l'ensemble des élus présents. Il souligne qu'il souhaitait que les membres suppléants du CASDIS puissent également participer à ce conseil d'administration d'installation sans toutefois prendre part aux votes, mais cela n'a pas été possible du fait de la crise sanitaire.

Avant de désigner un secrétaire de séance, le président donne la parole au commandant RICCI-LUCCHI, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels élu lors des élections à la CATSIS, qui souhaite faire une déclaration. Ce dernier remercie le président pour la mise en œuvre de la revalorisation de la prime de feu. Il souhaite également que le projet de loi porté par le député MATRAS aboutisse rapidement afin de moderniser le système de secours civils français et de prendre en compte l'engagement des sapeurs-pompiers volontaire pour la retraite. Il rappelle l'importance pour le SDIS de disposer d'un budget adapté aux enjeux à venir, malgré un contexte financier contraint.

Au terme de cette intervention, le président désigne monsieur FIAERT en qualité de secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Avant d'aborder les rapports inscrits à l'ordre du jour, le président demande au colonel SANSA de faire une présentation du SDIS aux membres du CASDIS nouvellement élus. Au terme de cette présentation le président présente le 1^{er} rapport.

Rapport n°1 : Composition du Bureau du Conseil d'administration du SDIS 04

Après avoir donné lecture des dispositions réglementaires, le président propose de fixer la composition du Bureau à trois vice-présidents et un membre supplémentaire comme cela est le cas depuis la départementalisation.

Il rappelle que l'un des vice-présidents au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et précise que l'élection s'effectue à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour).

En l'absence d'observation de président met le rapport aux voix. Les membres du Conseil d'administration l'adopte à l'unanimité et fixent le nombre de membres du Bureau à 5, dont un membre supplémentaire.

Rapport n°2 : Election des trois vice-présidents et du membre du Bureau du Conseil d'administration du SDIS 04

En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les votes ont lieu à bulletin secret.

Le président POURCIN désigne Madame Nathalie PONCE-GASSIER et monsieur Jean-Michel IRON comme scrutateurs et demande qui souhaite se porter candidat aux fonctions de 1^{er} vice-président.

Monsieur LIPERINI souhaite que les candidats aux postes de vice-présidents se présentent.

Monsieur Robert GAY (maire de Mison, vice-président de la communauté de communes du sisteronnais, conseiller départemental du canton de Sisteron en binôme avec madame MORINEAUD et 1^{er} vice-président sortant du bureau du CASDIS) se présente comme candidat en tant que 1^{er} vice-président.

A l'appel de son nom, chaque membre du CASDIS a voté. Au terme du dépouillement, monsieur GAY, ayant obtenu 14 voix est élu 1^{er} vice-président du Bureau.

Se présentent comme candidates en tant que 2^{ème} vice-présidente mesdames PRIMITERRA et PAUL.

Madame PRIMITERRA est conseillère départementale élue sur Digne 1 en binôme avec monsieur MASSETTE. 3^{ème} vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à l'enfance, la famille, les actions de santé publique, les ressources humaines, l'administration générale et le patrimoine et 2^{ème} vice-présidente sortante du Bureau du CASDIS.

Madame PAUL est vice-présidente de la communauté de communes Pays de Forcalquier, montagne de Lure et maire de Saint Etienne les Orgues et le centre d'incendie et de secours de sa commune lui tient particulièrement à cœur.

Au terme de ces présentations il a été procédé au vote. A l'appel de son nom, chaque membre du CASDIS a voté. A l'issue du dépouillement, madame PRIMITERRA a obtenu 6 voix et madame PAUL 14 voix. Madame PAUL est élue 2^{ème} vice-présidente du Bureau du CASDIS.

Concernant le poste de 3^{ème} vice-président, le président POURCIN précise qu'il a reçu la candidature de monsieur JAYET précisant qu'il souhaitait, outre sa candidature à la vice-présidence du Bureau, siéger dans toutes les instances auxquelles siégeait jusqu'à présent monsieur DIGUET.

Monsieur JAYET se présente : retraité du CEA Cadarache il est adjoint au maire de Manosque, délégué à la tranquillité publique, état civil, affaires générales, titres, commission de sécurité, sécurité incendie et relation avec le centre de secours, recensement et cérémonies patriotiques.

Au terme de cette présentation il a été procédé au vote. A l'appel de son nom, chaque membre du CASDIS a voté. A l'issue du dépouillement, monsieur JAYET ayant obtenu 17 voix est élu 3^{ème} vice-président du Bureau du CASDIS.

Il convient ensuite de procéder à l'élection du membre supplémentaire du Bureau.

Monsieur SARDELLA, conseiller départemental du canton d'Oraison en binôme avec madame LEFEBVRE, membre de la commission administrative du SDIS puis membre du CASDIS et du Bureau depuis la départementalisation, se porte candidat au poste de membre supplémentaire du Bureau.

A l'appel de son nom, chaque membre du CASDIS a voté. A l'issue du dépouillement, monsieur SARDELLA ayant obtenu 14 voix est élu membre du Bureau du CASDIS.

Rapport n°3 : Délégations du Conseil d'administration au Bureau du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

A la demande du Président, le colonel SANSA donne lecture du rapport.

Au terme de cette lecture, monsieur FIAERT demande à intervenir. Il demande à ce que les membres du CASDIS soient mieux informés des décisions prises par le Bureau. Il n'a pas de défiance vis-à-vis du président mais en tant que membre du CASDIS il est régulièrement interrogé et n'est pas à même d'apporter certaines réponses lorsque les décisions sont prises par le Bureau. Il prend pour exemple le projet d'acquisition d'un bâtiment sur Aiglun dont il a entendu parler mais pour lequel seuls les membres du Bureau étaient informés.

Monsieur ROUX se range à l'avis de monsieur FIAERT, même s'il accorde toute sa confiance au président et aux membres du Bureau.

Madame PRIMITERRA précise que pour le bâtiment à Aiglun rien n'est fait. Les membres du Bureau ont visité les locaux mais ce dossier sera porté devant le CASDIS.

Le président prend bonne note des remarques de messieurs FIAERT et ROUX et sera attentif à ce que ces informations soient communiquées aux membres du CASDIS. Il rappelle que les délibérations du Bureau font l'objet d'un relevé de décisions présenté au CASDIS.

Au terme de ces interventions le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Délégation du Conseil d'administration au président :

A la demande du Président, le colonel SANSA donne lecture du rapport.

Au terme de cette présentation et en l'absence d'observations, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Indemnités du président et des vice-présidents

A la demande du Président, le colonel SANSA donne lecture du rapport.

Monsieur SPAGNOU souhaite connaître le montant de l'indemnité de président et de vice-président.

Le président précise que l'indemnité de président s'élève à un peu plus de 500 euros, celle de vice-président à 300 euros environ.

Il met ensuite le rapport aux voix. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'administration

Le président présente le rapport. Il rappelle que les membres du Bureau sont membres de toutes les commissions.

Madame PRIMITERRA observe que les commissions ne se réunissent quasiment jamais.

Le président précise que les membres des commissions ont été régulièrement convoqués (4 réunions en 2019), mais que quasiment seuls les membres du Bureau y ont assisté, raison pour laquelle il souhaite que les élus qui souhaitent y siéger soient disponibles.

Rapport n°7 : Composition de la commission d'appel d'offres et élection des membres du Conseil d'administration à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le président précise que la commission d'appel d'offres est composée du président du CASDIS et de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Il demande ensuite aux membres du CASDIS de valider les modalités de dépôt des listes de candidatures, préalablement à l'élection des membres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration actent la composition de la commission d'appel d'offres, les conditions de dépôt des listes et ont procédé à l'élection des membres de ladite commission.

Sur proposition du président et en application des dispositions du règlement intérieur, les membres du Conseil d'administration présents ayant validé ce mode de scrutin, le vote a été réalisé à main levée. Une seule liste ayant été déposée, les élus suivants ont été élus à la commission d'appel d'offres, avec 20 voix :

Titulaires :

- > Jean-Claude CASTEL
- > Maurice JAYET
- > Serge SARDELLA
- > Sophie BALASSE
- > Serge PRATO

Suppléants :

- > Clotilde BERKI
- > Alberte VALLÉE
- > Evelyne FAURE
- > Bernard LIPERINI
- > Jean-Michel TRON

Les membres du Conseil d'administration ont ensuite procédé à l'élection, à main levée et parmi les membres de la commission d'appel d'offres, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de ladite commission qui siégeront aux CAO des groupements de commandes dont le SDIS 04 pourrait être membre : A l'issue du scrutin, ont été déclaré élus pour siéger aux commissions d'appel d'offres des groupements de commande dont le SDIS 04 pourrait être membre, avec 20 voix :

Titulaire :

- > Clotilde BERKI

Suppléant :

- > Jean-Claude CASTEL

Rapport n°8 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels non-officiers

Le président propose de désigner les élus suivants en qualité de représentants de l'administration à la CAP des sapeurs pompiers professionnels non-officiers :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Le Président du CASDIS	- Michèle MOUTTE
Membres	- Maurice JAYET - Clotilde BERKI	- Serge CAREL - Robert GAY

En l'absence d'observation, le président demande aux membres du CASDIS d'approuver ces désignations. A l'issue du scrutin, elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n°9 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Technique

Le président propose de désigner les cinq élus (ainsi que cinq suppléants) suivant afin de siéger au comité technique :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Le Président du CASDIS	- Robert GAY
Membres	- Maurice JAYET - Clotilde BERKI - Le Directeur départemental du SDIS - Le Directeur départemental adjoint du SDIS	- Serge PRATO - Claude FIAERT - Nathalie PONCE-GASSIER - Serge CAREL

En l'absence d'observation, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Désignation des Membres du Conseil d'administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le président demande au colonel SANSA de rappeler la composition et le rôle du CCDSPV. Cette instance, paritaire, composée de 7 représentants des sapeurs-pompiers est compétente pour donner son avis sur toutes les questions relatives aux Sapeurs-Pompiers Volontaires du Corps Départemental : engagement, rattachement, refus de renouvellement, changement de grade, règlement intérieur et SDACR, missions « hygiène et sécurité » relatives aux sapeurs-pompiers volontaires.

Les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité technique auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au CT est inférieur à 7, des membres du conseil d'administration.

Le président propose de désigner les élus suivants en qualité de représentants de l'administration au CCDSPV :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Le Président du CASDIS	- Robert GAY
Membres	- Maurice JAYET - Clotilde BERKI - Patricia PAUL - Bernard LIPERINI - Le Directeur départemental du SDIS - Le Directeur départemental adjoint du SDIS	- Serge PRATO - Claude FIAERT - Alberte VALLÉE - Jean-Michel TRON - Nathalie PONCE-GASSIER - Serge CAREL

En l'absence d'observation, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Le président précise que le CHSCT du SDIS 04 est composé de cinq représentants de l'administration et de cinq représentants du personnel. Il propose de désigner les élus suivants en qualité de membres du CHSCT :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Le Président du CASDIS	- Clotilde BERKI
Membres	- Serge SARDELLA - Bruno ACCIAI - Le Directeur départemental du SDIS - Le Directeur départemental adjoint du SDIS	- Alberte VALLÉE - Serge CAREL - Robert GAY - Lcl Henri COUVE

En l'absence d'observation, le président demande aux membres du CASDIS d'approuver ces désignations. A l'issue du scrutin, elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n°12 : Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la Commission Départementale de Réforme des Sapeurs-Pompiers Professionnels

Le président demande au colonel SANSA de présenter ce rapport.

Le colonel SANSA précise que cette commission, composée de 2 praticiens et si besoin d'un spécialiste, de deux représentants du personnel et de deux représentants de l'administration, donne son avis sur l'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels, la mise en retraite pour invalidité, l'imputabilité des accidents en service, et intervient pour l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité. Chaque représentant titulaire de l'administration dispose de deux suppléants.

Au terme de cette présentation, le président propose de désigner les élus suivants pour siéger à la commission de réforme des SPP :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- Clotilde BERKI	- Pierre POURCIN - Jean-Michel TRON
- Robert GAY	- Brigitte REYNAUD - Claude FIAERT

En l'absence d'observation, le président demande aux membres du CASDIS d'approuver ces désignations. A l'issue du scrutin, elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n°13 : Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la Commission Départementale de Réforme des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le président demande au colonel SANSA de présenter ce rapport.

Le colonel SANSA précise que cette commission, placée sous la présidence du préfet, est composée d'un médecin généraliste ou d'un spécialiste si besoin, du médecin-chef du SDIS ou son représentant, de deux sapeurs-pompiers volontaires et de deux représentants de l'administration dont le directeur du SDIS qui est membre de droit. Elle est consultée pour l'attribution des prestations et indemnités relatives à l'incapacité temporaire et à l'invalidité permanente des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et les missions hygiène et sécurité relatives aux sapeurs-pompiers volontaires.

Au terme de cette présentation, le président propose de désigner les élus suivants pour siéger à la commission de réforme des SPV :

Titulaires	Suppléants
- Clotilde BERKI	- Robert GAY
- Le Directeur Départemental du SDIS	- Le Directeur départemental adjoint du SDIS

En l'absence d'observation, le président demande aux membres du CASDIS d'approuver ces désignations. A l'issue du scrutin, elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n°14 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'Établissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement

Le président propose de désigner les élus suivants pour siéger au Conseil d'administration de l'Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne :

Titulaire	Suppléante
- Maurice JAYET	- Sophie BALASSE

En l'absence d'observation, le président demande aux membres du CASDIS d'approuver ces désignations. A l'issue du scrutin, elles sont adoptées à l'unanimité.

